

Commune de SAINT VICTOR**Séance du 2 juillet 2022**

Le samedi deux juillet deux mil vingt-deux à neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire,

Présents : Alain MESBAH-SAVEL, Agnès ORÈVE, Sylvain BOSC, Fabienne FROMENTOUX, André VICTOURON, Isabelle JUNIQUE, Jessica MOTTIN, Patrick MARGAND, Catherine GAUTHIER, Jean-Marc COULAUD, Bernard MAGNOULOUX.

Absents excusés :

Axel CABLÉ pouvoir à Jessica MOTTIN ; Bernard MINODIER, pouvoir à Alain MESBAH-SAVEL ; Tanguy ANTRESSANGLE et Daniel SAPET.

OBJET : Rénovation de gîtes municipaux, demande de subventions.

Monsieur Patrick MARGAND est désigné secrétaire de séance.

Madame Fabienne FROMENTOUX, informe les membres du conseil municipal du projet de rénovation de 11 gîtes municipaux (8 gîtes de 4 places et 3 gîtes de 6 places) situés sur le site touristique de Pouyol. Pour rappel, ces gîtes sont mis en location toute l'année par le biais des services des Gîtes de France Ardèche.

Afin de répondre aux normes énergétiques et électriques actuelles, la commune souhaite effectuer des travaux en ce sens sur l'année 2022 et sur l'ensemble du parc locatif.

Aussi, les travaux portent sur le changement des portes et fenêtres et la mise aux normes électriques avec changement des radiateurs moins énergivores.

Ces travaux, dont le montant est estimé à 94 034 € HT, doivent valoriser le patrimoine existant et ainsi permettre d'augmenter la fréquentation touristique hors saison estivale.

Nombre de membres

En exercice : 15

Présents : 11

Absents : 4

Nombre de suffrages exprimés :

Pour : 15

Contre : 0

Abstentions : 0

Madame Fabienne FROMENTOUX, propose de solliciter les aides suivantes afin de financer le projet envisagé et donne lecture du plan de financement prévisionnel suivant :

*Subvention Etat (DETR/DSIL) :	37 613 € (40%)
*Subvention Région :	12 807 € (13,6%)
*Subvention Département :	12 807 € (13,6%)
*Subvention SDE07 :	12 000 € (12,8%)
*Solde restant à la charge de la commune	18 807€ (fonds propres)

Après avoir entendu l'exposé de Madame Fabienne FROMENTOUX, et avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

APPROUVE le projet présenté ;

APPROUVE le plan de financement ci-dessus ;

AUTORISE le Maire à accomplir toutes les formalités nécessaires.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Le Maire,

Alain MESBAH-SAVEL

